



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Quatorzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.51/3/2
Date : 14 mai 2021

Réunion en ligne, 31 mai – 2 juin 2021

Original : anglais

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé : Ce document fournit de brèves informations sur les mesures à prendre par les participants à la réunion ainsi que sur le projet d'emploi du temps. Cet emploi du temps, préparé par le Secrétariat, doit être considéré comme provisoire, et peut être modifié par les participants à la réunion si juge nécessaire.

Actions à prendre : Tel qu'indiqué sous chaque point de l'ordre du jour.

Documents de référence : UNEP/IG.43/6; REMPEC/WG.51/3/1; REMPEC/WG.51/4; REMPEC/WG.51/5; REMPEC/WG.51/6; REMPEC/WG.51/7; REMPEC/WG.51/8; REMPEC/WG.51/9; REMPEC/WG.51/9/1; REMPEC/WG.51/9/2; REMPEC/WG.51/9/3; REMPEC/WG.51/10; REMPEC/WG.51/10/1; REMPEC/WG.51/10/2; REMPEC/WG.51/11; REMPEC/WG.51/WP.1 ; REMPEC/WG.51/INF.3 ; REMPEC/WG.51/INF.5 ; REMPEC/WG.51/INF.6 ; REMPEC/WG.51/INF.7 ; REMPEC/WG.51/INF.9 ; REMPEC/WG.51/INF.10, REMPEC/WG.51/INF.11

Contexte

1 La quatorzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), est convoquée à distance, du 31 mai au 2 juin 2021, conformément au Programme de Travail et de Budget du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) (« PNUE/PAM »), pour le période biennale 2020-2021, adopté par la vingt-et-unième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« Convention de Barcelone ») et à ses protocoles (CdP 21), qui a eu lieu à Naples en Italie du 2 au 5 décembre 2019.

2 Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- .1 faire le point sur la mise en œuvre du programme de travail du REMPEC depuis la treizième Réunion des correspondants du REMPEC qui s'est tenue à Floriana, à Malte du 11 au 13 juin 2019 ; et
- .2 débattre et s'accorder sur la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2022-2023 en vue de sa soumission, pour approbation, par la prochaine réunion des correspondants du PNUE/PAM qui aura lieu à Athènes en Grèce du 14 au 17 septembre 2021 et, pour adoption, par la vingt-deuxième réunion

ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles (CdP 22), qui se tiendra à Antalya en Turquie du 7 au 10 décembre 2021.

3 Tous les correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à nommer leurs représentants à la réunion, conjointement et, en consultation, avec leurs correspondants OPRC et Prévention du REMPEC respectifs. La participation d'observateurs représentant les secteurs pétrolier, chimique, portuaire et du transport maritime au sein des délégations nationales a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a été également élargie aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux organisations et associations professionnelles internationales dont les activités sont liées aux travaux du Centre.

4 Pour aider les participants à la réunion dans leur travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour **Ouverture de la réunion**

5 La réunion s'ouvrira le lundi 31 mai 2021 à 9 heures (heure locale de Malte ou GMT+2) et devrait se clôturer le mercredi 2 juin 2021 à 12 heures (heure locale de Malte ou GMT+2).

Point 2 de l'ordre du jour **Organisation des travaux**

2.1 **Règlement intérieur**

6 Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (PNUE/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette réunion.

2.2 **Élection du bureau**

Les participants à la réunion seront invités à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

2.3 **Langues de travail**

7 Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais/français/anglais sera assuré lors de la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles que dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

Point 3 de l'ordre du jour **Adoption de l'ordre du jour**

8 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.45/3/1 et annoté dans le présent document, sera soumis aux participants à la réunion pour adoption. Les participants à la réunion seront également invités à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé en **annexe** du présent document.

Point 4 de l'ordre du jour **Rapport d'avancement sur les activités du REMPEC depuis la treizième réunion des correspondants du REMPEC**

9 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.51/4, qui expose un aperçu des activités menées par le Centre depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC.

10 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies ainsi qu'à les commenter, le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour **Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'action**

11 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.51/5 sur le troisième projet de Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'action, ci-après dénommée Stratégie méditerranéenne (2022-2031), qui a été préparé par le Secrétariat, en consultation avec les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les principaux partenaires de la région, en tenant compte des conclusions et recommandations formulées dans l'Annexe IV du rapport de la réunion régionale des experts nationaux sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), qui s'est tenue en ligne, tel qu'indiqué dans le document REMPEC/WG.51/INF.6.

12 Dans sa présentation, le Secrétariat se référera aussi au document REMPEC/WG.51/INF.11 qui contient une compilation de fiches de projets pertinents à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

13 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner les conclusions et recommandations de la réunion régionale des experts nationaux sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), à examiner et convenir de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et à demander au Secrétariat de la soumettre pour approbation à la prochaine réunion des Points Focaux du PNUE/PAM.

Point 6 de l'ordre du jour **Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027)**

14 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.51/6, exposant le Projet de Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027), telle qu'élaborée par le REMPEC, en coopération avec le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC).

15 **Les participants à la réunion** seront invités à prendre note des informations fournies, à considérer les propositions du Secrétariat telles que formulées dans le document REMPEC/WG.51/6, et à examiner et s'accorder sur la Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027), telle que présentée en Appendice II du document REMPEC/WG.51/6, et à demander au secrétariat de la soumettre pour examen et approbation à la prochaine réunion des Points Focaux du PNUE/PAM.

Point 7 de l'ordre du jour **Désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO_x Med) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL**

16 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document REMPEC/WG.51/7, qui fournit des information sur la possible désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO_x Med) en vertu de l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), en accord avec la décision IG.24/8 adoptée par la CdP 21.

17 En particulier, le secrétariat se référera à la soumission par le REMPEC à la 76^{ème} session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et à l'assistance continue qu'il a fourni pour la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annex VI de MARPOL. Il présentera également, les résultats des travaux du Comité technique d'experts sur les zones de contrôle des émissions (ECA) d'oxydes de soufre (SO_x) et référera aux conclusions et recommandations de la réunion régionale des experts sur la désignation éventuelle de la zone ECA SO_x Med en vertu de l'Annexe VI de MARPOL (en ligne, 27-28 avril 2021), telles que reproduites dans le document REMPEC/WG.51/INF.9. Finalement, le secrétariat présentera le projet de proposition conjointe et coordonnée de la désignation de la zone ECA SO_x Med à l'OMI, reproduite en Appendice du document REMPEC/WG.51/7.

18 **Les participants a la réunion seront invités** à prendre note des informations communiquées, à souscrire aux conclusions et recommandations de la Réunion régionale des

experts sur la désignation éventuelle de l'ECA SO_x Med, à considérer les propositions présentées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.51/7, à examiner et approuver le projet de proposition conjointe et coordonnée de la désignation de la zone ECA SO_x Med à l'OMI, ainsi qu'à demander au secrétariat de la soumettre pour examen et approbation à la prochaine réunion des Points Focaux du PNUE/PAM.

Point 8 de l'ordre du jour **Document d'orientation pour l'identification et la désignation des zones maritimes particulièrement vulnérables en lien avec les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne**

19 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.51/8 qui contient le Document d'orientation pour l'identification et la désignation des zones maritimes particulièrement vulnérables en lien avec les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne, qui a été préparé par le REMPEC en coopération avec le CAR/ASP pour examen et approbation.

20 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations communiquées, à considérer la proposition présentée par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.51/8, ainsi qu'à examiner et à approuver le Document d'orientation, tel que présenté dans l'appendice du document REMPEC/WG.51/8, et à demander au secrétariat de le soumettre à la quinzième réunion des points focaux ASP/DB.

Point 9 de l'ordre du jour **Partage de données, suivi et communication de l'information**

21 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.51/9, qui expose un aperçu des progrès réalisés en matière de partage de données, de suivi et de communication de l'information, depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 11-13 juin 2019).

22 En particulier, le Secrétariat fournira des informations sur le développement et l'usage pratique du projet de rapport commun de détection / recherche sur la pollution par les hydrocarbures marins et signalement des rejets illicites de substances polluantes causées par les navires dans le cadre de la Convention de Barcelone et du Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS), et se référera au rapport de la troisième réunion du MENELAS (La Valette, Malte, 15-16 Octobre 2019) ainsi que la quatrième réunion du MENELAS (Réunion en ligne, 21-22 avril 2021), tel qu'il est consigné, respectivement, dans les documents REMPEC/WG.51/INF.7 et REMPEC/WG.51/INF.8.

23 Le Secrétariat fournira un aperçu des fiches descriptives d'orientation révisées pour les indicateurs communs 6 et 19 du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation connexes (IMAP), présentées dans le document REMPEC/WG.51/9/1.

24 Le Secrétariat présentera ensuite la voie à suivre pour la mise en place d'un Système commun de communication en cas d'urgence pour la Méditerranée, tel que défini dans le document REMPEC/WG.51/9/2; ainsi que le Manuel sur les mécanismes nationaux pour la mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence, annexe au document REMPEC/WG.51/9/3, et se référera au rapport de l'atelier de travail sur le renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2020), (Réunion en ligne, 27-28 octobre 2020), reproduit dans le document REMPEC/WG.51/INF.5.

25 Le Secrétariat se référera également à l'étude sur les tendances et les perspectives de la pollution marine provenant des navires ainsi que du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée reproduite dans le document REMPEC/WG.51/INF.3 qui a été préparée afin de soutenir les Parties contractantes dans la prises de décisions éclairées, dans le contexte de la rédaction du projet de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), l'étude des synergies entre les trois plans d'urgence sous-régionaux de la Méditerranée occidentale présentée dans le document REMPEC/WG.51/INF.4, et l'étude comparative des procédures et format de rapport existants, telle que présentée dans le document REMPEC/WG.51/INF.10.

26 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations communiquées et à évaluer les propositions du Secrétariat exposées dans les documents susmentionnés, en particulier :

- .1 demander au Centre de présenter le projet finalisé de rapport commun de détection/enquête sur la pollution marine par les hydrocarbures à la quinzième réunion des points focaux du REMPEC ;
- .2 demander au Secrétariat de coordonner la finalisation des fiches descriptives d'orientation modifiées ;
- .3 convenir de la potentielle utilisation du Système commun de communication et d'information d'urgence sur la pollution marine (CECIS MP) par toutes les Parties contractantes, en tant que Système commun de communication d'urgence pour la demande d'assistance ;
- .4 s'accorder sur l'interconnexion envisagée entre la base de données des équipements de CECIS MP et du Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR) ;
- .5 approuver le manuel type sur les mécanismes nationaux pour la mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence, et demander au Secrétariat d'apporter les modifications nécessaires ;
- .6 demander au Secrétariat de procéder à l'examen éditorial nécessaire et de publier l'étude relative aux tendances et perspectives de la pollution marine, du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée.

Point 10 de l'ordre du jour **Groupe de Travail Technique méditerranéen (MTWG) et activités connexes**

27 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.51/10 qui fait le point sur les avancées réalisées par le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) depuis la treizième réunion des correspondants du REMPEC et expose les activités futures à intégrer au programme de travail du MTWG, pour la période biennale 2022-2023.

28 Le Secrétariat présentera ensuite le document REMPEC/WG.51/10/1, qui décrit le processus de préparation de l'Étude sur les déversements de condensats et les propositions connexes.

29 Le Secrétariat présentera également le document REMPEC/WG.51/10/2, qui expose la version finale du Manuel d'intervention en cas de déversement en mer de HNS – Multirégional Accords de Bonn, HELCOM, REMPEC.

30 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans les documents susmentionnés, notamment :

- .1 examiner et convenir des consultations et des travaux supplémentaires nécessaires pour mener à bien la tâche associée à l'Étude sur les déversements de condensats ;
- .2 examiner et adopter Manuel d'intervention en cas de déversement en mer de HNS – Multirégional Accords de Bonn, HELCOM, REMPEC;
- .3 demander au MTWG, par l'intermédiaire du Groupe de correspondance OPCR-HNS, de continuer à soutenir le processus de mise en place du Système commun de communication en cas d'urgence, et de contribuer à « l'élaboration d'un guide opérationnel sur l'intervention aux déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) », dans le contexte du sous-Comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR), au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

Point 11 de l'ordre du jour **Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2022-2023**

31 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.51/11, qui fournit, en son annexe, la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2022-2023 et explique le raisonnement de sa préparation.

32 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies ainsi qu'à examiner, débattre de, et s'accorder sur le projet de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2022-2023, en vue de sa soumission, pour approbation, à la prochaine réunion des Point focaux du PNUE/PAM et, pour adoption, par la CdP 22.

Point 12 de l'ordre du jour **Questions diverses**

33 **Les participants à la réunion seront invités** à se saisir de toute question pouvant être soulevée à ce point de l'ordre du jour.

34 Sous ce point de l'ordre du jour, l'opportunité sera donnée aux organisations qui souhaitent qui en exprime le souhait de fournir des informations générales sur certaines de leurs activités pouvant intéresser les participants à la réunion.

Point 13 de l'ordre du jour **Adoption des conclusions et recommandations**

35 Le projet de conclusions et de recommandations de la réunion sera soumis aux participants dans le document REMPEC/WG.51/WP.1, pour examen et adoption.

Point 14 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

La réunion sera clôturée par le Président le mercredi 2 juin 2021 à 12 heures (heure locale de Malte ou GMT+2).

Annexe – Projet de calendrier de la Réunion

Jour 1 – Lundi 31 mai 2021		
08:30 – 09:00	<i>Organisation de la conférence et accès à la salle plénière</i>	
09:00 – 09:30	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la Réunion
09:30 – 10:00	Point 2 de l'ordre du jour	Organisation de la Réunion
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'Ordre du jour
10:00 – 10:30	Point 4 de l'ordre du jour	Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la treizième Réunion des correspondants du REMPEC
10:30 – 11:00	<i>Pause-café</i>	
11:00 – 12:30	Point 5 de l'ordre du jour	Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son plan d'action
12:30 – 14:00	<i>Déjeuner</i>	
14:00 – 15:00	Point 6 de l'ordre du jour	Stratégie sur la gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027)
15:00 – 15:30	<i>Pause-café</i>	
15:30 – 17:30	Point 7 de l'ordre du jour	Désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO _x Med), conformément à l'Annexe VI de MARPOL
17:30	Fin du jour 1	
Jour 2 – Mardi 1^{er} juin 2021		
09:00 – 9:45	Point 8 de l'ordre du jour	Document d'orientation pour l'identification et la désignation des Aires particulièrement sensibles par rapport aux Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
09:45 – 10:30	Point 9 de l'ordre du jour	Partage de données, suivi et communication de l'information
10:30 – 11 :00	<i>Pause-café</i>	
11:00 – 12:30	Point 9 de l'ordre du jour (cont.)	Partage de données, suivi et communication de l'information
12:30 – 14:00	<i>Déjeuner</i>	
14:00 – 15:30	Point 10 de l'ordre du jour	Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) et activités connexes
15:30 – 16:30	Point 11 de l'ordre du jour	Projet de programme de travail du REMPEC pour l'exercice biennal 2022-2023
	Fin du jour 2	
Jour 3 – Mercredi 2 juin 2021		
10:00 – 10:30	Point 12 de l'ordre du jour	Autres activités
10:30 – 11:30	Point 13 de l'ordre du jour	Adoption des conclusions et recommandations
11:30 – 12:00	Point 14 de l'ordre du jour	Clôture de la Réunion
	Fin de la Réunion	